



ARRÊTÉ N° A2023-148

Objet :

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Le Président de la métropole Tours Métropole Val de Loire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-53, R. 153-18 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.581-14-1,

VU la délibération du Conseil municipal de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE en date du 14 décembre 2016 approuvant le PLU, mis à jour par arrêtés métropolitains en date du 7 novembre 2018, du 13 février 2020 et du 31 août 2022,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 26 juin 2023 décidant d'instituer un secteur à taxe d'aménagement majorée sur le site dit « Les Hauts de Mazagran » sur la commune de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE,

Considérant que les dispositions de l'article R.151-52-10° du Code de l'urbanisme stipulent que les périmètres des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement doivent figurer en annexe au Plan Local d'Urbanisme,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le secteur à taxe d'aménagement majorée défini par la délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2023 est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et au siège de la Métropole pendant un mois.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers devant le tribunal administratif d'ORLEANS - 28 rue de la Bretonnerie - 45007 ORLEANS Cedex 1.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services de Tours Métropole Val de Loire et le Maire de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de la Métropole pendant un mois, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Métropole et dont ampliation sera adressée au Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, 30/06/2023

Le Vice-Président délégué

Christian GATARD